

lisent. Il n'est point possible de défigurer si outrageusement l'histoire, et il faut qu'ils aient une idée bien étrange des catholiques pour croire qu'ils accepteront les yeux fermés de pareilles monstruosité. Oûi ; c'est bien Pilate qui a prononcé la sentence de condamnation et ses soldats qui l'ont exécutée, mais le proconsul n'a été en cette occasion que l'agent de la population juive. Et c'est pourquoi le *Credo* nous fait dire que Notre-Seigneur a souffert sous Ponce-Pilate ; il ne nous dit pas que c'est lui qui l'a tué. Et sans repasser toutes les circonstances de la passion du Sauveur, l'échange avec Barabbas, les protestations d'Innocence de Jésus faites par Pilate au peuple, les instances de celui-ci menaçant le proconsul de le dénoncer à César, il reste l'acte solennel de Pilate lavant ses mains devant le peuple juif qui assume directement sur lui la responsabilité du sang versé. Pilate a bien exécuté, mais les Juifs ont condamné ; et c'est en punition de ce déicide que Jérusalem a été prise par Titus après un siège où ont péri onze cent mille Juifs, la tuerie la plus épouvantable enregistrée dans les annales de l'humanité.

— Le pape Pie X est un réformateur. Il va, il est vrai, graduellement mais toujours en avant et sans jamais s'arrêter quand il croit l'intérêt de l'Eglise en jeu. Il a déjà unifié la Congrégation des Indulgences et celle des Rites. Or il a conçu, paraît-il, le projet de mieux définir les attributions de la Daterie et de la Pénitencerie. La Daterie est peu connue au Canada, parceque toutes les affaires de ce pays sont expédiées par la Propagande, et, avantage qui n'est point à dédaigner, gratuitement, la Propagande se chargeant même des frais de poste. Mais les autres pays ne jouissant pas du même privilège sont obligés de passer par la Daterie, c'est-à-dire de payer les faveurs qui émanent de ce rouage de l'administration ecclésiastique. La Daterie, qui est l'organe du Souverain-Pontife pour les matières qui relèvent du fort gracieux, est encore